

# A PARTIR DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2006 : MESURES DE RESTRICTION SUR LES LIQUIDES CONTENUS DANS LES BAGAGES EN CABINE

Vous devez désormais lors des contrôles de sûreté présenter séparément dans **un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20 cm sur 20 cm, vos flacons et tubes de 100 ml maximum chacun.**

*Afin de ne pas ralentir les procédures de sûreté et pour ne pas risquer de vous faire confisquer vos produits avant d'embarquer, il est important que vous lisiez ces informations.*

## UN CONSEIL

Enregistrez en bagage de soute le maximum de choses et ne conservez dans votre bagage à main que ce qui est absolument indispensable à votre voyage.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

### Quels sont les vols concernés ?

Tous les vols partant des aéroports de l'Union européenne (ainsi que de la Norvège, l'Islande et la Suisse) quelle que soit leur destination, y compris les vols intérieurs, et quelle que soit la nationalité de la compagnie aérienne.

### Les passagers en correspondance

> Si votre premier vol vient d'un pays de l'Union Européenne et que votre second vol s'effectue au départ d'un aéroport européen (ainsi que de Norvège, d'Islande et de Suisse) :

Vous pouvez effectuer des achats en vol ou dans les boutiques des aéroports. Ceux-ci seront alors sécurisés dans **un sac plastique scellé.**

> Si vous avez une correspondance ultérieure dans un pays en dehors de l'Union Européenne :

Vous devez vous informer au préalable, auprès de **la compagnie aérienne**, des restrictions éventuelles qui vous seront imposées.

> Si votre premier vol arrive d'un pays non européen et que votre second vol s'effectue au départ d'un aéroport européen (ainsi que de Norvège, d'Islande ou de Suisse) :

Nous vous conseillons, avant le départ, de placer tous vos liquides dans vos bagages de soute, y compris ceux achetés dans les boutiques des aéroports hors de l'Union Européenne ; **sinon ils seront confisqués au contrôle de sûreté** lors de votre correspondance, à l'exception de ceux tenant dans le sac plastique transparent fermé d'environ 20 cm x 20 cm.

### Quels sont les produits interdits ?

Les liquides, les aérosols, gels et substances pâteuses : **eau minérale, parfums, boissons, lotions, crèmes, gels douche, shampoings, mascara, soupes, sirops, dentifrice, savons liquides, déodorants...**

## Quelle est la taille maximale de chaque flacon ou tube que l'on peut emporter en cabine ?

Aucun flacon ne peut dépasser 100 ml.

## Quelle taille maximum doit faire le sac plastique ?

Ce sac en plastique **transparent** (type sachet à congélation) doit mesurer 20 cm sur 20 cm environ.

Un sachet peut **contenir plusieurs objets, tubes, flacons, aérosols**.

## Comment se procurer ce sac plastique ?

**Vous pouvez vous procurer ce sac plastique (type sac de congélation) dans les commerces et les grandes surfaces.**

La plupart des aéroports européens proposeront aussi sur place des sacs. **Toutefois, il s'agit d'un service rendu aux passagers et non d'une obligation**, il n'est donc pas garanti que ces sacs soient disponibles partout et tout le temps.

***Nous vous conseillons de prendre vos dispositions avant le départ.***

## Quelles sont les exceptions autorisées ?

### - Les médicaments liquides

Vous pouvez emporter en cabine des médicaments liquides (insuline, sirops...) à condition de présenter aux agents de sûreté une attestation, ou une ordonnance à votre nom.

Il n'y a aucune restriction pour les médicaments solides (comprimés et gelules).

### - Les aliments liquides pour bébés

**Il n'y a pas de restriction** sur ces produits. Pensez à prendre des contenants qui se referment : il pourra en effet vous être demandé de goûter ces aliments !

## LE PASSAGE DU CONTROLE DE SURETE :

- Retirez votre veste ou votre manteau.

- **Présentez à part :**

✓ Tous vos grands appareils électriques : ordinateur portable, gros appareil photo numérique, lecteur DVD...

✓ **Votre sac plastique transparent contenant vos flacons et tubes.**

✓ **Vos médicaments accompagnés d'une ordonnance** ou d'une attestation.

✓ **Vos aliments liquides pour bébé.**

**Vos achats** réalisés dans les **boutiques des aéroports** qui auront dû être mis **sous sac plastique scellé** par votre vendeur. **Attention :** toutes les boutiques ne proposeront pas ce sac. Renseignez vous avant de faire vos achats.

✓ **Les achats de liquides réalisés après le contrôle de sûreté s'effectuent librement sous réserve des limitations douanière.**

**Attention pendant aux correspondances : renseignez-vous avant tout achat.**

### RAPPEL :



**De façon générale, mettez tous vos liquides dans vos bagages de soute, sauf les produits absolument indispensables pendant le vol.**

Si vous voyagez sans bagages de soute et uniquement avec des bagages de cabine, il faudra placer vos liquides dans un sac plastique type sac de congélation d'environ 20 cm x 20 cm.

# INFORMATION AUX VOYAGEURS

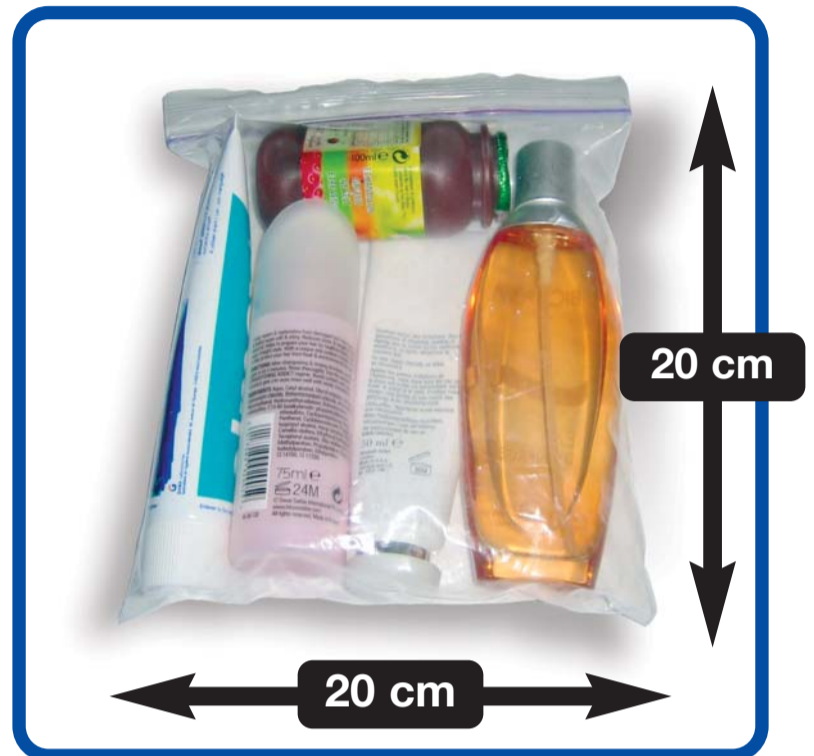
Nouvelles mesures de sûreté  
s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application : 6 novembre 2006

## ➔ Sont autorisés en cabine :

Les flacons et tubes de 100 ml maximum disposés dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20x20 cm.

Un seul sac par personne



## ➔ Sont interdits aux contrôles de sûreté :

- Les produits placés dans des sacs plastiques ouverts ou opaques.
- Les produits entassés ou superposés.
- Les contenants de plus de 100 ml.



## Les exceptions :

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage.
- Les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

Mettez vos produits dans vos bagages en soute,  
**ne conservez en cabine**  
que les liquides indispensables

